

## LA FRANÇAISE DES JEUX

### Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des jeux accessible par internet dénommé « POPOTE ENTRE POTES »

(Applicable à compter du 13 janvier 2020)

#### Article 1er Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux en ligne de La Française des Jeux, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

#### Article 2 Emissions d'unités de jeu et prix

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu. Chaque émission est répartie en blocs de 1 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 0,25€. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 0,25€ ».

#### Article 3 Lots

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
1 lot de	1 000 €	1 000 €
100 lots de	10 €	1 000 €
10 000 lots de	2 €	20 000 €
59 000 lots de	1 €	59 000 €
112 000 lots de	0,50 €	56 000 €
112 000 lots de	0,25 €	28 000 €
293 101 lots formant un total de		165 000 €

Le montant des lots indiqués dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu.

#### Article 4 Description du jeu

4.1 Chaque unité de jeu comporte un jeu dénommé « Jeu Principal » et un « Jeu Bonus », auquel le joueur accède en cas de « Jeu Principal » perdant.

4.2 L'univers graphique du jeu peut être différent en fonction de l'actualité des différentes périodes de l'année.

##### 4.3 « Jeu Principal »

4.3.1 La surface de jeu du « Jeu Principal » est représentée à l'écran par 8 éléments, sous lesquels se trouvent des sommes en euros, inscrites en chiffres. Il y a en tout 8 sommes à découvrir.

## LA FRANCAISE DES JEUX

4.3.2 Le joueur clique sur chaque élément pour révéler les sommes conformément au sous-article 4.3.1.

À tout moment de l'unité de jeu, le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO » afin que le système révèle automatiquement l'ensemble des sommes.

4.3.3 Si le joueur découvre sous les éléments 3 sommes identiques, il remporte cette somme.

4.3.4 Les gains ne sont pas cumulables.

4.3.5 Le « Jeu Principal » est perdant dans tous les autres cas.

### 4.4 « Jeu Bonus »

4.4.1 Le « Jeu Bonus » n'est pas une unité de jeu gratuite mais une étape supplémentaire prolongeant l'acte de jeu du joueur, en cas de « Jeu Principal » perdant.

4.4.2 La surface de jeu du « Jeu Bonus » est représentée à l'écran par 4 éléments, sous lesquels se trouve au maximum 1 symbole « Extra ».

4.4.3 Le joueur clique sur chaque élément pour révéler la présence ou non d'un symbole « Extra », conformément au sous-article 4.4.2.

À tout moment de l'unité de jeu, le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO » afin que le système révèle automatiquement la présence ou non d'un symbole.

4.4.4 Si le joueur découvre sous les éléments un symbole « Extra », il remporte une partie supplémentaire et les étapes décrites au sous-article 4.3 se répètent.

4.4.5 Le « Jeu Bonus » est perdant dans tous les autres cas.

4.5 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 18 décembre 2019 et modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI